

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°9**

### **Choisy le Roi – 22 avril 2015**

**SAISON 2014/2015**

**Présents :**

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, N. HENAUT, E. MORCANT-RIQUIER, V. DELOUTRE, E. TANGUY, M. de KERGRETT, A. PEYTAVIN, C. ALBE, JP. ALORO. JP DUBIER, F. FOCARD, A. DE FABRY

**Assistent :** A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE, V. LE THOMAS, Mme MAHIEU (CAC)

**Invité :** A. DAGORNE

---

### **1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT**

- Commission anti dopage fédérale de 1<sup>ère</sup> instance

Le Président donne lecture de la sanction prononcée le 27 Mars à l'encontre d'un licencié de Nationale 3, un avertissement. L'intéressé n'a pas fait appel et seul l'AFLD peut se saisir officiellement du dossier.

- Conciliations au CNOSF

La FFVB a accepté trois propositions de conciliation qui confirmaient les décisions du Conseil Supérieur de la DNACG à l'encontre de 3 clubs professionnelles (Beauvais, Orange, Béziers). Elle a également donné suite à une conciliation avec le club d'Anglet.

- Secteur professionnel

La réglementation sur les JIFF sera adoptée début mai par le CD de la LNV quant à la présence sur le terrain de joueurs JIFF à compter de la saison prochaine ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect.

JP ALORO relate le courrier écrit par la LNV au Maire d'Orange à propos des graves incidents survenus lors du match de play off de Ligue B Orange / Rennes (menaces, bus de l'équipe adverse empêché de quitter le parking...) ; face à ces problèmes de sécurité, il a décidé de demander la désignation d'un superviseur pour chaque match de demi-finale opposant Nancy à Orange.

- Candidature PARIS 2024

Le Président se félicite de l'annonce de la candidature par le mouvement sportif rassemblé par le CNOSF.

- Réunion au Ministère des Sports sur les paris sportifs

Le Président a pris l'engagement, avec la LNV, que le dispositif de croisement de fichiers soit lancé à partir du mois de juin prochain.

Elle s'est déroulée le 17 et 18 avril à Francfort sous l'égide de la CEV. Le programme des prochaines compétitions accueillies par pays a été discuté et va être transmis.

- CEV et FIVB

Le Président explique la nécessité que la France renforce sa présence dans les instances internationales du Volley Ball ; il annonce qu'il va déposer sa candidature au Board de la CEV et au collège des Présidents européens éligible à la FIVB. La présence de membres français est importante également dans les Commissions de ces institutions.

## **2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°8 du 25 Mars 2015**

Vote :

12 pour ; 1 abstention

## **3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES**

- **PV adoptés :**

- CSOEG n°1 du 20/3/2015 : adopté à l'unanimité
- CCEE n° 7 du 8/4/2015 : adopté à l'unanimité

Le Président indique qu'un PV daté Janvier/Février/Mars 2015 de la CCSR a été transmis mais sa présentation n'est pas conforme et s'assimile davantage à un compte rendu trimestriel.

- **PV présentés pour information :**

CCDE n°3 du 17/01/2015  
CFA n°5 du 31/03/2015  
CACCF n°1 du 11/03/2015

## **4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

*C. CHEBASSIER*

### **4.1 Ressources Humaines**

C Chebassier annonce que Sacha MATEO, après son stage, vient de conclure un CDD de 6 mois de juriste de la FFVB

Le nouveau commercial Philippe DORIGNY a été embauché le 14 avril en forfait jours.

Les élections des délégués du personnel ont été organisées le 13 avril : Mauricia BENON et Patrice MARQUET sont titulaires. La FFVB sera fermée le lundi 13 juillet.

### **4.2 Finances**

Le moratoire relatif à la dette de la Ligue Rhône Alpes va être signé prochainement au siège de la FFVB avec M. VOUILLOT, Président de la Ligue.

C Chebassier fait état d'un retard de la LNV concernant le remboursement des frais d'arbitrage, de l'ordre de 320 K€.

Au sujet de l'arrêté de comptes de la FFVB, le résultat définitif 2014 est une perte de 228 K€ ; Il donne la parole à Mme MAHIEU, Commissaire aux comptes : elle énonce en 1<sup>er</sup> lieu que l'exercice a été marqué par l'organisation par la FFVB elle-même de plusieurs compétitions : outre la Coupe de France annuelle, le TQCM de janvier 2014, le TQCE à Moulins et 3 matchs de Ligue Mondiale dont la participation fédérale cumulée s'élève à 260 K€.

Par ailleurs, l'impact de la boutique fédérale sur les comptes est de 60 K€.

Elle note la diminution de la convention d'objectifs de 25 K€ par rapport à 2013.

Des ressources supplémentaires sont constatées en transferts, mutations mais aussi concernant la Ligue Mondiale en subventions et reversements de la FIVB grâce aux performances de l'Equipe de France.

Au sujet du bilan, la mise en place du paiement direct en septembre dernier a une incidence notable puisque les comptes clients des Ligues passent de 1 300 à 600 K€ entre 2013 et 2014.

50 K€ de TVA sont à récupérer lors des prochaines déclarations en raison des travaux menés sur le secteur lucratif.

L'exercice comprend également pour la 1<sup>ère</sup> fois l'amortissement du nouveau matériel informatique (serveur), les dépenses supplémentaires liées au remboursement de l'AG de février 2014 et un nombre accru d'auto entrepreneurs.

C Albe s'interroge sur les changements opérés au sujet du secteur lucratif ; C Chebassier répond que cela a été réalisé en concertation avec le cabinet comptable afin d'intégrer dans ce secteur les 2 manifestations organisées que sont la Coupe de France et le TQCM.

En réponse à l'augmentation de l'assurance licence constatée par C ALBE entre les deux derniers exercices, A Dagorne indique que ce poste a fait l'objet durant la période de préparation de cet arrêté d'un lourd travail de retraitement des montants depuis 2011 par la Responsable comptable.

C Chebassier demande au CA d'adopter les comptes de la FFVB arrêtés au 31/12/2014 :

Vote :

11 pour ; 2 abstentions
-------------------------

## **5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU**

*Y. BOUGET*

Le Président rappelle que chaque membre a reçu avant ce conseil un nouveau document du projet « Ambition féminine partagée 2015-2019 » tenant compte des remarques et demandes de compléments énoncées par les administrateurs au mois de mars.

E Tanguy remercie les auteurs de cette prise en compte.

Le Président déclare que le Conseil doit se positionner sur ce projet d'enjeu sociétal, initié avec la DTN, qui prévoit un investissement de 2 M€ sur 4 ans devant permettre d'améliorer le niveau de performances du secteur féminin

Il réitère la volonté de présenter et défendre ce projet à la prochaine Assemblée Générale.

E. Morcant-Riquier souligne que cette initiative doit permettre de montrer au volley français que ce projet leur appartient.

A Peytavin déclare soutenir le projet qui implique néanmoins une contribution financière ; le Président demande quelle autre solution est envisageable.

JP Aloro exprime être favorable au projet détaillé mais souligne la nécessité de l'expliquer.

E Morcant Riquier compte profiter des réunions territoriales afin de le présenter avec le DTN.

JP Dubier est favorable au projet mais contre le financement proposé par une augmentation de la licence

F Focard indique la satisfaction que les projets conçus en 2012 soient présentés en 2015.

A de Fabry pose la question des pouvoirs confiés à l'auditeur et du profil de cette personne garante de l'usage des fonds dédiés ; le Président répond qu'il est envisagé de recourir à une personne qui ne soit pas issue du monde du sport, par exemple, un commissaire aux comptes un expert-comptable

Vote :

7 pour ; 2 contre ; 4 abstentions

## **6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL**

*N. HENault*

### **6.1 Evènementiel**

La préparation du match à Niort mobilise beaucoup les salariés concernés de la FFVB. L'intention de L'EQUIPE 21 de télédiffuser en direct le match France / Slovénie se confirme avec une demande de participation financière fédérale quant aux coûts de production.

La préparation des matchs de Ligue Mondiale se poursuit sur chaque site puisque le programme est désormais définitif comme suit :

**France/REPUBLIQUE TCHEQUE le vendredi 12 à POITIERS à 20 h et dimanche 14 Juin 2015 à TOURCOING à 16 h**

**France/ JAPON le jeudi 25 à TOURS (salle Grenon) à 20 h et samedi 27 Juin 2015 à Rouen (Kindarena) à 20 h**

**France /COREE le jeudi 2 à MONTPELLIER (Castelnau) à 16 h et samedi 4 Juillet 2015 à BREST (Brest arena) à 20 h**

Les dossiers de subventions ont été transmis par le FFVB aux collectivités locales pour les matchs de BREST et MONTPELLIER.

Pour le Tournoi WEZVA, la FFVB a reçu la candidature officielle de Mulhouse, via la Ligue régionale.

N Henault annonce, qu'à l'occasion du stage du Brésil à Tours début septembre, le déroulement de deux matchs amicaux dont un aurait lieu à PARIS.

### **6.2 Commercial**

Philippe DORIGNY, nouveau Responsable commercial qui vient de débiter participe déjà à l'élaboration des produits à vendre et à prendre des rendez-vous de prospection.

### **6.3 Boutique fédérale**

N Hénault annonce que le contrat avec la société Garage Ltd a été résilié.

La collaboration avec la société FAN AVENUE est en cours de négociations mais la boutique sera gérée par un autre modèle économique : la FFVB percevra des royalties sur les ventes mais ne financera pas l'achat des produits et ne supportera pas les stocks ; elle sera par ailleurs davantage associée au choix des lignes de produits commercialisés.

Le Président souligne le problème de référencement de la boutique mise en ligne il y a 17 mois.

## **7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE**

*JP. DUBIER*

### **7.1 Développement**

JP DUBIER informe les membres que la campagne de labellisation vient d'être lancée avec l'objectif de 200 clubs reconnus.

## **8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE**

*C. CHEBASSIER / E. MORCANT RIQUIER / J.P. DUBIER*

A DAGORNE dresse la liste des Ligues régionales dont les Statuts et règlement intérieur ont été votés en Assemblée Générale régionale après validation du service juridique, de la CCSR et sont donc approuvés par le Conseil d'Administration de la FFVB :

- RI Ile de France
- Statuts + RI Picardie
- Statuts Centre
- Statuts Auvergne
- Statuts + RI Provence
- Statuts + RI Aquitaine
- Statuts + RI Corse
- Statuts + RI Midi-Pyrénées

Il manque encore quelques RI pour certaines Ligues mais toutes sont à jour en Métropole pour les Statuts. (et La Réunion)

Le CA désigne à l'unanimité A Peytavin en tant que représentante du Conseil dans le cadre du suivi de la gestion exécutive des 4 CD de la Ligue de Champagne Ardenne.

Le Président remercie V Le Thomas de sa présence afin d'exposer les travaux de la Commission des Territoires après 3 mois d'activité et ses propositions.

V Le Thomas distribue un document de synthèse.

Elle salue d'abord la participation de dirigeants du Volley ball n'ayant pas de mandat fédéral et se sont investis pleinement lors des travaux en ayant des pratiques et cultures différentes de notre discipline. En outre, elle remercie Stéphane LAMIRAND pour la qualité du travail fourni auprès de la Commission.

Elle rappelle la mission de la Commission :

***Mettre en application des procédures plus pertinentes, plus motivantes, plus structurelles pour un meilleur développement de la discipline***

- ➔ ***Préconiser des actions nécessaires au développement de la discipline qui concernent tout autant le Volley-ball indoor que le Beach, le secteur masculin et féminin.***
- ➔ ***Prospecter de nouveaux licenciés et fidéliser les licenciés actuels.***
- ➔ ***Accompagner les DOM et les TOM dans leur stratégie de développement avec prise en compte de la spécificité de ces territoires qui nécessitent un accompagnement Fédéral spécifique***

**OBJECTIFS:**

- Dégager des préconisations qui favoriseront le développement de la discipline sur les axes suivants :

**1/ Les Aides A Projet (AAP)**

**2/ Le développement du nombre des licences**

**3/ Les rythmes scolaires**

- Présenter les préconisations lors d'un CA de la FFVB pour validation et affectation des moyens financiers et logistiques nécessaires à la mise en place des projets validés.

**PRIORITE 1 : L'augmentation du nombre des licenciés,**

*Une nouvelle offre de licence pour endiguer une baisse constante, une fidélisation difficile*

**Les Constats:**

- Des licenciés qui se plaignent du coût élevé des licences en club.
- Une fédération soucieuse de son assise territoriale mais qui déroule un schéma organisationnel classique sur des territoires recomposés et sans prendre en compte la diversification des pratiques.
- Une tendance à estimer qu'une prise en compte du local peut menacer la cohésion fédérale.
- L'activité des clubs trop réglementée, encadrée et régulée.
- Des initiatives de clubs peu encouragées et accompagnées.
- Des ligues ou des comités départementaux qui ne conçoivent que marginalement leur rôle de service par rapport aux clubs, par rapport au niveau local.
- L'exigence liée à l'offre fédérale de sport de compétition qui séduit de moins en moins les pratiquants.
- Une évolution sociétale vers des pratiques de sport : santé, bien être, ludique, détente, convivial, qualitatif, combinable, en pleine nature, avec un minimum de contraintes et qui laissent l'initiative aux pratiquants (pratiques auto-organisées).
- Des licenciés qui se comportent de plus en plus comme des consommateurs de l'offre sportive.
- Des femmes qui pratiquent de plus en plus un sport pour la santé et le loisir. Puisqu'elles ont peu de temps à consacrer aux contraintes d'un calendrier avec déplacements fréquents, elles se détournent d'un Volley Ball aux compétitions classiques.

**Les Conséquences :**

- Une fuite des licenciés vers des clubs dit corpo et/ou affinitaires, et/ou vers une pratique « sauvage ».
- Peu de fidélisation des licenciés dans les clubs.
- Une perte des bénévoles

- **Des jeunes qui quittent les clubs à l'adolescence, même si la compétition sportive et les spectacles sportifs les attirent.**

V Le Thomas souligne qu'il faut miser sur la masse de pratiquants hors giron fédéral, être concurrentiel.

Le Président ajoute que la pratique auto-organisée est constatée dans de nombreuses disciplines mais au volley, la proportion du nombre de pratiquants par rapport au nombre de licenciés est considérable.

V Le Thomas poursuit qu'une offre de services peut permettre de les faire revenir (4 000 en Bretagne ; 1 500 dans le Centre).

### **LES PROPOSITIONS (Beach et Volley indoor réunie dans une même licence)**

➔ **Mise en place de 2 types de licence : une « licence compétition » avec une organisation fédérale des championnats et une licence « volley pour tous » sans organisation fédérale de championnat.**

**A noter que cette licence permettra aussi de participer aux championnats relevant de « l'ancienne » licence compet'lib puisque le type de championnat lié à cette licence relève pas d'une organisation fédérale.**

➔ ➔ **Licence compétition :**

pour une pratique avec championnat organisé par la FFVB (NB : à compter de la catégorie pupille, les jeunes de moins de 18 ans seront obligatoirement licenciés compétition)

➔ ➔ **Licence volley pour tous :**

- pour être compétitif au regard des autres fédérations UFOLEP, FSGT, ...
- pour récupérer les pratiquants « sauvages »
- pour une pratique sans championnat organisé par la FFVB (Compet lib, Santé, insertion, dirigeants, handicap avec un tarif très bas, avec notamment un montant final parts Fédé/Ligue/Comité plafonnées, baby 3-6ans) avec :
- un portage de « services » pour le licencié, exemple : offre de places gratuites pour des matchs du championnat professionnel, partenariat avec centrale d'achats, T-shirt offert pour toute première adhésion, ...
- Aménagements de la tarification DOM-TOM avec prise en compte du coût de la vie dans ces territoires
- Le coût final aux licenciés devra être plafonné à **environ 20€ - 25€**. Il ne devra pas excéder le coût club UFOLEP, FSGT, à Léo Lagrange ou à la FSCF,
- Les parts FFVB et Ligue devraient être arrêtées et permettre aux clubs et comité d'ajuster leur part
- Exemple si le coût de licence est plafonné à 25€ on peut imaginer 5€ de part fédérale, 5 € de part ligue et le reste se répartit entre le club et le CD jusqu'à atteindre un coût maximal de 25€ pour le licencié.

E Tanguy s'interroge sur la licence unique Beach + VB alors que la dissociation actuelle permet d'identifier les pratiquants du beach et permet de comptabiliser les mêmes personnes qui jouent dans les 2 disciplines.

Un échange entre les membres s'instaure sur les tarifs proposés par les clubs à leurs membres (compétitions, loisirs sans corrélation avec les « services rendus ») et l'absence d'identification du prix de la licence fédérale par le pratiquant.

E Tanguy suggère l'envoi à chaque licencié d'une revue fédérale électronique qui serait très appréciée. Le Président affirme que l'appropriation d'une telle prestation dépendra de la capacité des acteurs du volley (Clubs, CD et Liges) à transmettre des informations illustrées et intéressantes sur toutes les formes de pratiques.

## **PRIORITE 2 : Les Aides A Projets (AAP)**

*Les AAP visent l'augmentation des licences qui passe par une meilleure structuration des comités, des ligues, des clubs et de leur développement.*

### **Les Axes de conventionnement :**

➔ **Diversification des offres de pratiques: vers les quartiers difficiles, vers les zones rurales, pour les scolaires, Baby, Parents, vétérans, Détente Santé Bien Etre, Handicap, Entreprises, Réforme championnat, etc..**

➔➔ **Mutualisation des structures de pratique et de matériel : tout projet qui consiste à renforcer un territoire et son maillage afin d'offrir des pratiques de proximités et dans l'attente des licenciés ou futurs licenciés.**

➔ ➔ ➔ **Développement et création de nouvelles structures beach (club, section, équipement, création de site) Lieu de pratique, lieu de vie.**

➔ ➔ ➔➔ **Aide à l'emploi (sauf encadrement technique) Agent de Développement, Service Civique.**

### **Les critères et modalités d'attribution resteront à définir en fonction de :**

➔ **L'enveloppe globale affectée aux AAP**

➔ ➔ **Des résultats attendus, des indicateurs de réussite.**

### **LE CADRE DES AAP:**

➔ **Les Aides à Projet devront être ciblées et en lien avec les axes de développement de la F.F.V.B avec déclinaison territoriale.**

➔ **La nécessité de mettre en place des projets pluri annuel (une olympiade) ce qui permettra une meilleure visibilité.**

➔ **Les dossiers clubs et Comités devront être validés par les ligues pour s'assurer qu'ils sont en cohérence avec le Projet partagé de Développement Ligue validé en AG.**

➔ **Les projets seront écrits, ils préciseront des indicateurs et feront l'objet de convention**

- ➔ L'évaluation et la validation finale des projets devront revenir aux Comités, Ligues, FFVB, CT
  - ➔ Les ligues seront habilitées à déposer des projets régionaux.
    - ➔ Le CTS et/ou à défaut, un référent Ligue sera en charge du suivi de l'exécution des projets apportant ainsi regard permanent sur le bon déroulement de l'action.
  - ➔ Les projets validés devront faire l'objet de communications auprès de la presse, des partenaires locaux, affichage dans les gymnases, ...
  - ➔ Les Ligues devront être soutenues financièrement pour l'accompagnement et le suivi des projets et de la structuration des GSA (organisation de formation facilitateur de projets,...)
- Reconduction du budget des aides à projet à minima à l'identique de l'année précédente.

### PRIORITE 3 : LES Rythmes scolaires

#### 1) Les TAP :

##### Le constat:

- Des situations très différentes d'un territoire à un autre qui dépendent fortement de l'implication des municipalités dans la mise en place des TAP et également de celles des clubs quand ceux-ci sont sollicités.
- Bien souvent, ce sont des éducateurs territoriaux qui interviennent dans la mise en place de ces cycles qui manquent de connaissances et de savoir-faire pour animer des séances volley.
- Un matériel mis à disposition compliqué à monter
- Espace alloué pour la mise en place des séances par forcément en adéquation avec la pratique du volley
- des séances trop courtes
- Des relations avec l'USEP moribondes
- **LES PROPOSITIONS:**
- ➔ **Former les éducateurs territoriaux, les intégrer par exemple aux formations d'entraîneurs organisées par les ligues**
- ➔ **Mettre en place des banques de prêts de matériel dans les ligues et/ou CD/et ou Clubs pour proposer des kits avec du matériel simple à monter.**
- ➔ **Mise en place d'un colloque annuel animé par la DTN impérativement adossé à l'AG Fédérale avec participation des CTS et des agents de développement, des agents territoriaux, des cadres techniques fédéraux, des afin de faciliter une inter connaissance élus/technicien, techniciens /cadres fédéraux, cadres fédéraux/élus,...**

#### 2) Les Collèges et Lycées

**Le constat :**

- Il y a méconnaissance de l'activité Volley Ball par les enseignants et un appui trop faible de l'Education Nationale (malgré la signature d'une convention) pour favoriser, auprès des Inspecteurs de Circonscription, la mise en place de cycles de volley dans les écoles, collèges, lycées.
- Les relations avec UGSEL/UNSS sont moribondes

**LES PROPOSITIONS:**

➔ Mettre en place des formations à destination des enseignants par le biais de la formation continue, et ou de formations internes à l'USEP et l'UNSS.

➔ ➔ Mettre en place de sessions de formation organisées par les clubs, CD, Ligue pour les enseignants.

➔ ➔ ➔ Mettre en place des interventions fédérales au sein des formations internes UGSEL/UNSS .

➔ ➔ ➔ ➔ Mettre à disposition du matériel de Volley-Ball (Kits) auprès des Ligues et Comités, pour permettre la mise en place de cycles.

Le Président remercie une nouvelle fois la Présidente de la Commission des Territoires pour l'investissement des dirigeants et licenciés participants, la diversité des préconisations que les membres du Conseil vont désormais analyser et appréhender afin de concevoir le calendrier et les décisions à prendre, certaines dès la saison 2015/2016, d'autres pour les saisons suivantes.

- Propositions de modifications réglementaires :

\* l'article 36 du RGLIGA

A Dagorne explique que dans le cadre de la mise en œuvre, lors de la saison 2015/2016, de la réglementation JIFF en division professionnelle, la Fédération va présenter à l'AG la modification de l'article 36 du RGLIGA afin que les deux articles portant sur les JIFF soient identiques dans les règlements de la FFVB et la LNV (la LNV modifiera l'article 2 de son règlement sportif afin d'insérer le point 2 de la définition du JIFF dans le RGLIGA ci-dessous).

Dans un souci de simplification, la rédaction identique de l'article 8.10 du RGEN est sur proposition de la CCS, supprimée.

Vote :

12 pour ; 1 abstention JP ALORO

\* modifications proposées par les Commissions

En vue de leur présentation à la prochaine Assemblée Générale, le CA a examiné les propositions émanant de la CCBeach, de la CC des Arbitres, de la CCEE, de la CCSR et de la CCS.

Toutes les modifications ont été adoptées à l'unanimité sauf les suivantes :

- Article 16 du RGLIGA : 11 pour ; 2 abstentions
- Article 3 du RGEN : 1 pour ; 3 abstentions ; 8 contre

- Article 10 RGEN : 5 pour ; 7 contre
- Proposition 1 de nouvelle tarification de licence compétition BV : contre à l'unanimité

Le CA demande à A. Dagnone d'informer chaque commission des textes à modifier ou compléter (article 28 C du RGLIGA ; 8.8 du RGEN ; article n° 3, 7, 9 et 10 du RGA) afin qu'ils soient examinés de nouveau lors de la séance du mois de mai.

Le Président salue l'initiative de la Commission Beach de création du PASS COMPETITION et PASS JOUR  
Le Conseil demande à la CCB de prendre en compte l'exigence de présentation du certificat médical lors de la 1<sup>ère</sup> compétition pour le PASS'COMPETITION.

Il faut s'assurer de la couverture assurance relative au Pass'Jour.

Le règlement financier modifié sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil.

- Comité des Vœux :

Composé d' A Peytavin, E Tanguy, E Morcant-Riquier, A de Fabry, A Dagnone, il s'est réuni avec les deux juristes de la FFVB le 15 et 22/04

81 vœux ont été reçus des clubs ou comités départementaux.

37 vœux ont été déclarés irrecevables par le Comité en raison de la forme de leur présentation, ou parce qu'il n'avait pas un caractère réglementaire ou ne sont plus d'actualité comme l'intégration des Pôles France en championnat Elite qui a été adoptée par le Conseil d'administration de la FFVB du 25 mars dernier.

Les autres vœux ont été transmis pour avis aux Commissions centrales ou à la DTN.

Après examen des vœux, le CA donne un avis favorable pour présentation à l'Assemblée Générale des vœux n° suivants : 6 ; 26 ; 16 et 73 ; 34 ; 74.

Vote :

Pour à l'unanimité

Le Comité des Vœux fait remarquer fait remarquer qu'un vœu adopté en 2011 n'a jamais été mis en application ; aussi, il a été transmis à la commission concernée en vue de la saison 2015/2016.

4 vœux sont encore à l'étude par la CCS, la DTN et la CCA ; ils seront donc soumis au prochain CA

C Chebassier informe les membres de la démission de Christine DANCOT du Conseil de Surveillance.

E Morcant-Riquier distribue le compte rendu de la réunion à Vichy du 7 avril dernier en présence du DTN et de S. LAMIRAND : excellent accueil, satisfaction des échanges par les participants et de l'organisation de la journée « d'atelier des dirigeants » ; elle s'interroge sur la possibilité d'aborder la réforme territoriale ; le Président répond que cela lui semble un peu tôt car plusieurs éléments sont encore inconnus : projet d'organisation du mouvement sportif (réunion du 28 mai au CNOSF) ; désignation définitive des villes capitales des nouvelles régions en juillet 2016.

En vue des 2 journées d'ateliers dirigeants qui se tiendront à ROUEN, elle fait part de la recherche d'intervenants sur 3 sujets : la fonction employeur et la mutualisation de l'emploi ; recruter et fidéliser des bénévoles ; développer et pérenniser l'emploi sportif.

Des contacts sont recherchés également afin d'obtenir des intervenants provenant d'autres sports.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

**Y. BOUGET**  
Président

**Christian CHEBASSIER**  
Secrétaire Général

Date d'approbation : Adopté lors du Conseil d'Administration du 15/05/2015  
Date de diffusion : 18/05/2015  
Auteur : Arnaud DAGORNE